

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SÉANCE DU 16 JUIN 2025

2025_064

**DÉCISIONS, ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS PRIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 juin 2025.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEON Pascal, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PAILLER Alain, PERROT Corinne, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie,
En exercice	62	
Titulaires Présents	44	
Suppléants Présents	4	
Pouvoirs titulaires	7	
Votants	55	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, KASIKCI Yveline, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel

POUVOIRS hors suppléant :

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- GUILLON Jean-Claude donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- MARTIN Bernard donne pouvoir à GORIN Claudine,
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- OVAN Nicolas donne pouvoir à MARTIN Francis
- PIVETEAU Michel donne pouvoir à PAILLER Alain
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude

Excusés : BARRET-BONNIN Marie-Catherine, COINDEAU Yvette, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, THEVENOT Pierrette,

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente les décisions, arrêtés et règlements pris en application de l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes du Haut Limousin, Brame Benaize et de Basse Marche et création de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu la délibération n° 2020-085 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président ;

Considérant la nécessité d'informer les Conseillers Communautaires des décisions et arrêtés pris en application de l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article Unique : des décisions, arrêtés et règlements pris en application de l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales suivants :

- Décision n° 2025_004 – Décision portant sur l'octroi d'un pouvoir de substitution à Monsieur Christian JACQUIER pour la signature de l'acte authentique de cessions de parcelles situées sur la commune de Mailhac-sur-Benaize
- Décision n°2025_005 – Décision portant sur l'octroi d'un pouvoir de substitution à Monsieur JACQUIER pour la signature de l'acte authentique de cession de la Maison du gardien de l'Auberge de Mondon
- Décision n°2025_008 – Décision portant octroi d'un pouvoir de substitution à Monsieur Jean-Paul BARRIERE pour la signature de l'acte authentique de vente d'une parcelle de terrain de la zone du Repaire à la SA SCOP Labbé TP
- Décision n°2025_009 – Grosses réparations à la voirie communale – Marché GRVC 2025
- Décision n°2025_010 – Travaux de fauchage et débroussaillage sur certaines voiries d'intérêt communautaire 2025
- Décision n° 2025_011 – Point à temps
- Décision n°2025_012 – Décision portant octroi d'un pouvoir de substitution à Monsieur Jean-Paul BARRIERE pour la signature de l'acte authentique de vente d'une parcelle à la SCI Point du Repaire en vue de l'installation d'un établissement de la SARL Garage Dépannage Jean-Pierre ANDRIEUX
- Décision n°2025_013 – Réalisation d'une ligne de trésorerie – Budget OM REOM
- Décision n°2025_014 – Mission d'accompagnement aux évolutions des PLUI sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le **25 JUIN 2025**

ID : 087-200071942-20250616-2025_064_2-DE

- Arrêté n°2025_014 – Fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 24/06/2025

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois